



## Acquéreur qui pose problème

Par **Claudie bas**, le **27/06/2018** à **17:28**

Bonjour

J'ai vendu il y a quelques temps une maison dans la toiture a été refaite en famille. Lors du compromis de vente il restait quelques tuiles à poser sur l'avant de la maison. Je me suis donc engagé à finir la toiture. Ce qui a été fait avant la date de signature chez le notaire. Or depuis le nouveau propriétaire me réclame de poser des cache moineaux dont nous n'avions jamais parlé avant et qui n'étaient pas posés le jour de la signature chez le notaire. Suis je dans l'obligation de poser ceux-ci?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **10:19**

Bonjour,

la maison a été vendue avec accord des 2 parties. A moins que ces cache-moineaux aient été signalés manquants par écrit, non je ne vois pas pourquoi vous seriez obligé de les poser ?

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **11:42**

Bjr

Ces habillages n'étant pas prévus et non obligatoires, ils ne peuvent être exigés.